

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2025/10

Séance ordinaire du 2 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents :

- | | |
|--|-----|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Géraldine DERGELET | 11. |
| 4. Mme Claudine POYET | 12. |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD | 13. |
| 6. Mme Arlette MATHIEU | |
| 7. Mme Jutta JUHNKE | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

M.M. Christophe BAZILE, Président

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

Mmes Jocelyne CHAPERON, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (ADAPEI Loire)

Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir)

Excusé.s :

M. Joël PUTIGNIER, Adjoint aux Finances, à la sécurité, à la salubrité, à la gestion parc automobile – A donné pouvoir à Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions CCAS au titre de l'année 2025

Madame Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente propose à l'Assemblée de voter les subventions au titre de l'année 2025, inscrites au budget primitif 2025 :

		Subvention allouée 2025
Abri'toit	Fonctionnement	600
	Exceptionnelle	0
Croix rouge Française	Fonctionnement	1 000
	Exceptionnelle	500
Restos du cœur	Fonctionnement	1 200
	Exceptionnelle	0
TOTAL		3 300,00€

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du vote des subventions au titre de l'année 2025 par vote à main levée :

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de voix pour : 9 (1 pouvoir)

La délibération approuvant les subventions au titre de l'année 2025 est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 2 JUIN 2025.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS

